

REGIE VIENNE NUMERIQUE

**DELIBERATION du
CONSEIL d'ADMINISTRATION
N°2023/23**

Séance du 18/12/2023

**AUTORISATION DE REALISER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE
VOTE DU BUDGET A CONCURRENCE DE 25% DES CREDITS OUVERTS AU
BUDGET 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 18/12/2023, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, dans la limite de 4 569 297,20 €, selon le détail précisé dans le rapport. Les crédits correspondants seront alors inscrits au budget 2024 lors de son adoption.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé